

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Mars

LE BUDGET DE 1895

Les lignes générales du budget de 1895, adoptées par le conseil des ministres, sont complètement arrêtées. La rédaction de la loi des finances est poussée avec activité. L'impression même est pour plusieurs parties fort avancée.

L'équilibre du budget de 1895 n'était pas sans offrir de réelles difficultés. Après une sérieuse révision des dépenses qui a conduit à rayer près de 40 millions d'augmentations de crédits, il présentait encore une insuffisance voisine de 140 millions, savoir : environ 55 millions de diminutions de recettes et un peu plus de 80 millions de dépenses nouvelles.

Les diminutions de recettes provenaient pour 35 millions des moins-values mensuelles ; pour 30 millions de la disparition d'une ressource exceptionnelle qu'on a tirée en 1894 de la caisse des chemins vicinaux. Il y faut ajouter 10 millions résultant de causes diverses.

Ces diminutions se trouvent contre-balançées jusqu'à concurrence d'une vingtaine de millions par la taxe des blés. Quand aux dépenses nouvelles, elles résultent de quatre causes principales :

- 1° De la guerre, de la marine, de l'armée coloniale, pour 36 millions ;
- 2° De l'accroissement des garanties aux chemins de fer, pour 27 millions ;
- 3° De la loi relative aux traitements des instituteurs et du développement des postes et télégraphes, pour 6 à 7 millions ;
- 4° De dépenses inscrites au budget pour éviter le retour périodique de certains crédits supplémentaires (tabacs, allumettes, pensions, etc.), pour 13 ou 14 millions.

En face de ces 140 millions, le projet place d'abord le produit de la conversion, soit 68 millions. L'écart à combler se trouve ainsi ramené à 72 millions.

Le ministre des finances propose, pour assurer l'équilibre, deux séries de mesures. Les unes visent la garantie d'intérêts. Elles en modifieront le régime en ce qui concerne le mode de paiement à l'égard de certaines Compagnies, de manière à alléger d'une façon durable les charges budgétaires.

En même temps, des arrangements seront pris par les travaux publics en vue d'arrêter la marche ascensionnelle des garanties d'intérêt qui, entre 1893 et 1895, ont monté de 80 à 120 millions, et qui menacent de s'élever encore considérablement.

D'autres mesures visent divers impôts : la plus importante concerne l'établissement d'une taxe sur les revenus indiqués par le loyer d'habitation. Cette taxe qui s'élèvera en principal et en centimes généraux à 137 millions par an, a pour base le loyer, considéré comme indice du revenu. Elle tient compte de la cherté relative des habitations qui va croissant des petites communes aux grandes villes.

Elle admet de larges détaxes allant jusqu'à 80 0/0 en faveur des familles nombreuses et peu aisées. Elle régularise et généralise l'usage déjà existant, dans plusieurs villes, d'exempter totalement les loyers les plus modestes, et de dégrever les petits loyers.

La taxe d'habitation comprend un autre élément : une contribution sur les domestiques attachés à la personne. Cette contribution varie en raison du loyer. Elle est réduite de moitié pour les ménages n'ayant qu'un domestique femme. Les taux ont été calculés de façon à être légèrement supérieurs aux tarifs similaires en Belgique.

Le produit de la taxe sur les domestiques est fixé à environ 18 millions en principal et centimes généraux, soit 28 millions avec les centimes départementaux et communaux. La taxe d'habitation remplace la contribution personnelle-mobilière. Elle permet de supprimer entièrement l'impôt si critiqué des portes et fenêtres, dont une partie sera supportée par la contribution foncière des pro-

priété bâties, relevées au même taux que celle des propriétés non bâties.

L'ensemble de ces modifications assurera une augmentation de recettes de 14 millions. Cette augmentation, on le remarquera, sera fournie tout entière et au-delà par la taxe nouvelle sur les domestiques.

Signalons encore la réforme de l'impôt des boissons, qui sera déposée simultanément avec le budget. Elle dégreve les vins, cidres et bières, de plus de 5 millions. Elle porte à 190 fr. le droit sur l'alcool. Elle entraîne une réforme des octrois, en ce qui regarde les boissons hygiéniques.

On y retrouve tous les traits essentiels du projet Rouvier et du projet voté l'été dernier par le Sénat.

Enfin, conformément au programme du cabinet, un chapitre de l'amortissement est rouvert au budget et doté. Il est, en outre, inscrit au chapitre des sociétés de secours mutuels, un premier crédit pour l'amélioration de leurs pensions. Ce crédit est destiné à permettre la première application de la loi relative aux retraites ouvrières, que le gouvernement s'est engagé à préparer.

J. QUERCITAIN.

LA BOMBE

DE LA MADELEINE

Le calme relatif qui a régné à Paris depuis les attentats de la rue Saint-Jacques et du faubourg Saint-Martin avait permis d'espérer que nous en avions fini avec les attentats anarchistes.

Il n'en était rien malheureusement. Un nouvel attentat, dont les conséquences eussent pu être encore plus graves que celles du café Terminus, a été commis jeudi en plein jour dans la partie la plus fréquentée de Paris.

A deux heures et demie, deux individus pénétraient dans l'église de la Madeleine ; l'un d'eux était muni d'un engin chargé à la dynamite dissimulé sous ses vêtements.

L'église était presque déserte à cette heure, le sermon du carême ne devant commencer qu'à 4 heures.

Tout à coup, une explosion formidable retentit. Une fumée épaisse emplit l'église, répandant une forte odeur de nitrate de potasse.

adoucissement à son malheur.

Il réalisa une partie de sa fortune, qui s'était encore accrue de celle de sir George dont il était l'unique héritier et il se mit à parcourir le monde.

Plusieurs fois le hasard de ses voyages l'emmena à Londres, où le bruit de sa triste destinée ne tarda pas à se répandre, et à le rendre l'objet d'une tendre sympathie de la part même des indifférents.

On tenta tout ce qui était possible pour l'arracher à sa douleur.

Un des moyens indiqués était le mariage. Mais en vain fit-on défiler devant lui toutes les plus gracieuses misses et ladies de la cité et des villes avoisinantes ; aucune ne réussit à fixer un seul instant son attention.

Obsédé même, et afin de se débarrasser des démarches importunes répétées auprès de lui dans ce sens, il déclara nettement qu'il ne se marierait jamais, quelque parfaite que fût la femme qu'on lui présentât, son cœur était mort, bien mort, et il ne pourrait éprouver pour elle qu'une éternelle indifférence.

Cette déclaration catégorique eut pour résultat de lui procurer une tranquillité relative.

Quelques amis d'enfance qu'il rencontrait et qui, n'ayant pas de blessure au cœur, prenaient la vie du bon côté, lui conseillèrent alors de faire comme eux, c'est-à-dire d'avoir des maîtresses.

Mais il repoussa également ces étranges conseils, répétant que plus jamais ni femme, ni maîtresse n'obtiendrait de lui le moindre retour.

Il professait un culte profond pour le chaste

Une panique s'en suit. Les quelques personnes qui se trouvent là se précipitent vers le fond de l'église, renversant dans une bousculade effroyable les bancs et les chaises qui se broyaient sous leurs pas.

Le curé de la Madeleine, les vicaires et le suisse sortent précipitamment de la sacristie et donnent aussitôt l'ordre de fermer les portes.

Cependant, un individu à la face patibulaire, complètement rasé, cheveux noirs, d'une taille d'un mètre soixante-dix environ, profitant de la panique, se glissait hors de l'église par le tambour du côté gauche de la nef, descendait les marches de la Madeleine et essayait d'escalader la grille extérieure, lorsqu'il fut appréhendé par un des suisses de l'église.

Cet individu a été remis aussitôt entre les mains de deux agents qui l'ont amené au commissariat de police de la rue d'Astorg.

La foule, que le bruit de l'explosion avait attirée nombreuse aux abords de l'église, a hué, sifflé, conspu cet individu qu'elle prenait pour l'auteur de cet attentat.

L'auteur de l'attentat

Pendant ce temps, l'émoi était grand dans l'église. On venait, en effet, de découvrir dans le tambour de droite qui donne accès à la chapelle Saint-Joseph, un cadavre absolument méconnaissable. Le visage, noirci par la poudre, était hideux à voir, les yeux sortaient des orbites, les vêtements étaient déchiquetés et... spectacle horrible... le ventre était complètement arraché et les entrailles gisaient sur le sol dans une mare de sang.

Les jambes étaient séparées du tronc.

Il paraissait âgé d'environ vingt-huit ans.

L'explosion de cette bombe n'a heureusement pas fait d'autres victimes. Il n'y a eu aucune personne blessée et les dégâts ont été insignifiants.

En raison de la hauteur de la nef, les vitraux n'ont pas été endommagés, c'est à peine si entre les deux tambours on apercevait quelques débris de verre, ainsi que d'énormes clous qui avaient servi certainement à la confection de la bombe.

Un carnet a été trouvé dans le tambour opposé à celui où l'explosion avait eu lieu. Ce carnet a été aussitôt remis entre les mains de M. Gavrelle commissaire de police.

D'après certains bruits, on suppose que cet individu portait l'engin dans sa ceinture, comme Vaillant quand il se rendit à la Chambre des députés, et que la bombe aurait fait explosion avant qu'il ait pu la placer où il le voulait.

L'auteur de cet attentat aurait donc été son unique victime, comme Martial Bourdin à Greenwich.

amour qu'il avait eu autrefois, et il aurait cru commettre un sacrilège s'il avait permis qu'une femme, à quelque titre que ce fut, vint détourner sa pensée de ce pieux souvenir.

Et pour montrer que son intention était irrévocable, il jura solennellement de ne point revenir là-dessus.

Dès lors on le laissa promener à sa guise son humeur hypocondriaque, en se contentant de l'appeler « le solitaire. »

Les apparitions de sir Harris à Londres avaient été chaque fois de courte durée.

Lassé bien vite de toutes les distractions qui s'offraient à lui, il partait tout à coup pour une contrée lointaine et pendant longtemps on n'entendait plus parler de lui.

Dans ses excursions, il visitait les cinq parties du monde, semant partout l'or à profusion et se procurant, en dehors de l'amour, tous les plaisirs, toutes les jouissances de la vie, toutes les émotions que puisse supporter un homme.

Mais, hélas ! sans qu'il en ressentit jamais le moindre apaisement.

Reconnaissant alors qu'il ne faisait que prolonger ses tortures morales en prolongeant son existence, il voulut en finir d'un seul coup.

Il n'avait pas trente ans.

Sa résolution bien arrêtée, il attendit pour l'accomplir le jour et le moment précis où sa fiancée était morte.

Il croyait ainsi se rapprocher déjà d'elle sur terre avant d'aller la rejoindre pour toujours.

L'époque venue, il débarqua la veille à Portsmouth, lieu de sa naissance, et laissant à bord sa nombreuse suite de crainte qu'on ne pénétrât

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 12

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

1

Des plaintes partis d'une des cavités les plus sombres du lieu sacré attirèrent son attention et dirigèrent ses pas.

Quel navrant spectacle s'offrit alors à ses yeux.

Clara, affaissée sur les dalles, les vêtements en lambeaux et dans un état n'indiquant que trop l'acte de sauvagerie dont elle venait d'être victime, poussait de sourds gémissements et était en proie à un tremblement convulsif qui agitait violemment tout son être.

Derrière un pilier, Mysour se cachait, cherchant à fuir.

Harris ne lui en donna pas le temps.

Poussant un rugissement de fureur, il bondit vers l'Intrus, et s'emparant de lui, le saisit par la jambe, le fit tourner ainsi qu'il eût fait d'une fronde et lui écrasa la tête contre le dieu dont la face hideuse fut couverte de sanglants débris.

Cette vengeance accomplie, il prit dans ses bras

Clara que la raison semblait avoir abandonnée et s'élança vertigineusement vers la demeure de son oncle, serrant de toutes ses forces contre son cœur son précieux fardeau.

Hélas ! ce jour si ardemment désiré et qui devait être tout à l'allégresse, fut un jour de deuil et de larmes.

Clara, prise de délire, ne connaissait plus ni son père, ni son fiancé. Une congestion au cerveau l'emporta le lendemain soir au soleil couchant.

Selon un désir qu'elle avait exprimé plusieurs fois dans ses divagations, ce fut la robe bleue qu'elle portait la veille qui lui servit de linceul.

Cette catastrophe eut un contre-coup fatal : le malheureux père, miné par un noir chagrin, ne tarda pas à suivre sa fille dans la tombe, et Harris, pendant plusieurs mois, resta dans un état de prostration telle qu'on craignit longtemps que sa raison n'en fût ébranlée.

Malheureusement pour l'infortuné jeune homme il n'en fut rien, et lorsque son esprit reprit l'équilibre et le rendit au poignant sentiment de la réalité, l'existence lui apparut sous un jour lugubre et le spleen envahit bientôt son âme toute entière.

Maintes fois l'idée du suicide traversa son cerveau.

Mais il n'avait que vingt-deux ans, et l'instinct de conservation qui, chez l'être humain domine toujours, surtout à son âge, combattit à son insu ses tristes pensées.

Ne pouvant continuer à vivre dans le lieu où tout lui rappelait sans cesse son malheur, il résolut de voyager, espérant par là trouver quelque

Au commissariat de police

L'individu arrêté sur les marches de la Madeleine est arrivé au commissariat de la rue d'As-torg escorté par les six agents qui l'avaient appréhendé.

Ce sont les gardiens Simon, Tixereau et Bigny, de la cinquième brigade de réserve, Lemontagne, Charpentier et Vinpéré, du dix-huitième dis-sément.

Là on plaça le prisonnier dans une petite rette et on le fouilla minutieusement.

Il déclara s'appeler Olivier Roquet, âgé de 27 ans, né à Lachapelle-sur-Oudon (Maine-et-I-

— Je suis valet de chambre, a-t-il dit à ses agents, et je suis sans travail. Je demeure 68, rue de Grenelle. Mais ce n'est pas moi qui ai placé la bombe.

— Pourquoi vous saviez-vous ?

— Aussitôt que j'ai entendu l'explosion, j'ai eu peur et je me suis sauvé.

— Mais alors vous auriez dû sortir par la grande grille comme le monsieur et la dame qui étaient à côté de vous et qui, eux, ont simple-ment précipité leur marche.

— Je ne savais plus ce que je faisais.

L'inculpé est d'une taille moyenne, un mètre soixante-quatre environ, les cheveux blond-cha-tain coupés en brosse, la moustache rasée, le nez épâté, le visage rond. Il a le type du garçon de café ou du valet de chambre.

Au moment de l'arrivée du Préfet de police au commissariat, il a déclaré à M. Gavrelle qui lui demandait ce qu'il allait faire à l'église :

— J'avais rendez-vous à trois heures et demie au Terminus, avec un camarade. Il pleuvait, j'étais en avance et je suis entré à l'église pour faire mes prières.

Récit d'un témoin oculaire

Un de nos amis qui a pu pénétrer dans l'église quelques instants après l'explosion, nous fait le récit suivant :

— A deux heures quarante minutes, j'étais chez un coiffeur, place de la Madeleine, lorsqu'une détonation assez forte se fit entendre.

Je me précipitai immédiatement au dehors.

D'après la rumeur, publique une bombe venait d'éclater à l'intérieur de la Madeleine.

Je grimpai quatre à quatre les escaliers du temple et je pénétrai dans l'intérieur.

Une épaisse fumée d'une odeur nauséabonde remplissait l'atmosphère, les chaises étaient ren-versées.

Vers le milieu de l'église, à droite, une bombe avait été jetée, le sol était couvert de fragments de métal ; un cadavre gisait auprès, le ventre ou-vert.

Au même moment, le curé de la paroisse arri-vait sur le lieu de l'attentat et donnait l'ordre d'évacuer l'église, et au moment où j'arrivai sur la place, j'aperçus une foule compacte entourant des sergents de ville qui venaient d'arrêter un in-dividuu qu'on avait vu sortir en courant de l'égli-se, quelques instants après l'explosion et escaler la grille.

Cet individu protestait de son innocence ; on suppose que le cadavre resté dans l'église est ce-lui de l'auteur de l'attentat.

Nouveaux détails

On remarque que le signalement de l'individu tué ressemble à celui du fameux Rabardy, auteur des deux derniers attentats de la rue Saint-Jac-ques et du faubourg Saint-Martin, et de plus que les clous trouvés à la Madeleine ressemblent aux clous de l'engin Rabardy.

son dessein et qu'on ne tenta de l'en détourner, il entra dans le premier hôtel qu'il rencontra sur son chemin.

C'était un établissement borgne, aux murs noirs et lézardés, aux locaux très sombres et hu-mides.

Dans la situation d'esprit où il était, ce décor lui plut.

Il s'enferma soigneusement dans la chambre qu'on lui donna, laquelle était située au premier étage et prenait jour — quel jour ! — sur une pe-tite ruelle sale et puante.

Il avait toute la nuit devant lui avant que son-nât l'heure fatale. Il songea avec amertume à sa triste destinée, à sa vie tout d'abord si belle, si rayonnante, et fatalement brisée dans sa fleur, à ce rêve de joie qu'une épouvantable catastrophe avait soudain englouti, changeant ainsi en quel-ques instants le reste de ses jours en un enfer sans nom.

A ce souvenir se ravivait en lui des désirs inas-souvis de vengeance, et il regrettait de ne pou-voir torturer l'auteur de tous ses maux dont il se reprochait la mort trop prompte.

Cependant son esprit continuait à explorer le passé, ces sombres tableaux s'effaçaient graduel-lement. Ceux qui lui apparurent alors furent pour lui comme un baume salutaire.

Reporté aux jours heureux de son existence chez son oncle, qui avait été pour lui un second père, il se rappelait les débuts de sa liaison si franche et si pure avec sa chère Clara, puis les premiers troubles de leur âme et leurs longs entretiens le soir, sous l'œil indulgent de sir Georges, quand tous deux, la main dans la main, ils se sentaient

M. Bertillon a recueilli un des clous de l'engin. C'est un clou à Rivet, employé par les mégis-siers ; or, Pauwels était mégissier. Pauwels est né le 29 janvier 1854 à Courcelles (Belgique). Quand il a été relevé, il tenait encore à la main un revolver. Il a eu les doigts des deux mains fortement brisés.

On a trouvé sur lui une lettre adressée à sa mère, demeurant aux environs de Paris.

A 6 h. 30, les autorités de police, quittant le commissariat de la rue d'As-torg ont été assaillis par la foule qui réclamait le nom de l'auteur de l'attentat de la Madeleine.

M. Puybaraud, délégué de M. le ministre de l'Intérieur près du préfet de police, tire une pho-tographie de sa poche, la montre à la foule en di-sant :

« Voilà celui que nous croyons l'auteur de l'at-tentat ; mais comme nous n'en sommes pas abso-lument sûrs, nous ne pouvons pas dire son nom. »

La photographie ressemble à la tête de l'individu que nous avons vu couché mort à la porte de la Madeleine. Aussi ce n'est qu'un cri pour dire que c'est bien lui. Toutefois, M. Puybaraud persiste dans son refus de dire le nom de cet individu.

INFORMATIONS

La révision à la Chambre

M. Naquet prenait la parole lorsque la nou-velle de l'attentat de la Madeleine est parvenue à M. Casimir-Périer.

On n'a guère écouté M. Naquet, qui battait en brèche le Sénat.

M. Marcel Habert dit que le pays se désinté-resse de la question, mais on devrait élire le pré-sident au suffrage universel et donner le *referen-dum*.

M. Casimir-Périer est d'avis que la révision n'est pas réclamée, et ceux qui la veulent ne sont pas d'accord. Il ne faut pas toucher au Sénat.

M. Pelletan n'ayant pu terminer son discours, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Lebon

M. Lebon, sous-secrétaire d'Etat aux colo-nies, a donné sa démission. On parle de la créa-tion d'un ministère des colonies.

Le clergé commerçant

De la Petite République :

Il paraît qu'un certain nombre de prêtres, en-couragés sans doute par l'attitude du gouverne-ment, se livrent à de véritables actes de commer-ce, soit comme gérants d'entreprises, soit comme commissionnaires en marchandises.

Les plaintes transmises aux évêques étant res-tées sans suite, la congrégation de concile a été saisie et la direction des cultes est informée qu'une décision de cette assemblée va mettre fin aux abus signalés.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conférence de M. Larroumet

La conférence de M. Larroumet sur l'*Allian-ce française* aura lieu mardi, 20 courant, à 4 heures du soir, au théâtre.

pénétrés d'une ivresse inconsciente, puis le pre-mier aveu de leur amour, là-bas, sous l'ombreux bananier où, dérobés aux regards des indiscrets et n'ayant que Dieu pour confident, ils purent lo-yalement épancher leurs cœurs et se révéler leur passion ; puis les tendres serments qu'ils échan-gèrent alors en se souhaitant de ne jamais mou-rir pour qu'ils pussent toujours s'aimer, puis leur mille projets d'avenir, les débats qu'ils suscitaient, leurs brouilles de cinq minutes quand ils ne tom-baient pas d'accord, et leur pardon mutuel scellé par un baiser que la mutine se laissait facilement voler ; enfin tant d'autres circonstances de leur vie commune qui lui revenaient en foule à la mé-moire et gonflaient ses paupières de douloureuses larmes.

Peu à peu, sous l'impression du silence de la nuit, dans la solitude qui l'environnait, son esprit devint si lucide acquit une telle puissance d'évo-cation qu'il crut voir devant lui la chère morte, vêtue de cette même robe bleue dans laquelle elle avait été ensevelie, et, tombant à genoux, les yeux fixés sur la vision, il resta fasciné, balbutiant des paroles sans suite, dans lesquelles il lui repro-chait de l'avoir quitté et la remerciait de revenir vers lui.

Et la jeune fille, image toute conçue de souve-nirs et d'amour, semblait lui sourire et murmurer à son tour des mots de tendresse infinie et d'inef-fable consolation qui plongeaient le pauvre fou dans un ravissement extatique.

L'hallucination à laquelle il était en proie tou-chait à ce point à la vérité que, tout à coup, oubliant que ce n'était qu'un jeu de son imagination surexcitée, il étendit la main vers l'image adorée

Commission départementale

La commission départementale a tenu une séance, le 14 mars, sous la présidence de M. Is-card.

M. le préfet assistait à la séance.

Les demandes de secours pour les communes de Cazals, Cressensac, Montdoumerc, Cailiac, Ca-rayac, Saint-Perdoux et Cours, sont ajournées faute de fonds.

— Médecine et pharmacie gratuites : réparti-tion entre les communes du crédit de 7,000 fr. pour 1893. — Approuvé.

— Malades indigents curables en traitement dans les hospices : liquidation des dépenses de 1893. — Approuvé.

— Travaux à l'école de Lasbouygues (commu-ne de Bagat), demande de secours. — Accordé 100 fr.

— Demande de secours et classement pour cons-truction de maison d'école : 1° Lacave ; 2° Mont-cuq. — Classement avec avis favorable.

La commission donne acte à M. le préfet de l'état de situation des recettes et des dépenses départementales.

— Service vicinal : Programme éventuel de 1894 ; utilisation des subventions devenues dis-ponibles par suite d'exclusion de projets compris au programme ferme. — Approuvé.

— Chemins vicinaux : comme de Saint-Cir-gues, avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 9 ; utilité publique. — Approuvé.

Commune de Lissac : Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 6 ; utilité publique. — Ap-prouvé.

Commune de Fontanes (Lalbenque) : Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 1 ; utilité publique. — Approuvé.

Commune de Saint-Hilaire-Bessonies : Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 2 ; utilité publique. — Approuvé.

Commune de Saint-Perdoux : Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 6 ; utilité publique. — Approuvé.

Commune de Saint-Martin-Labouval : Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 8 ; utilité publique. — Approuvé.

Concours musical de Cahors

M. le ministre de l'agriculture, a envoyé au comité d'organisatppn du concours musical un prix d'honneur, qui sera décerné à un des lau-réats du concours.

Obsèques

Vendredi matin, à neuf heures, ont eu lieu les obsèques du jeune fils unique de M. Miquel, ca-pitaine en retraite, chevalier de la Légion d'hon-neur, âgé de 11 ans, élève de septième au lycée Gambetta.

Le corps a été transporté à Mercuès.

Au moment de la séparation, M. Souquet, pro-viseur au lycée Gambetta, a, d'une voix émue, adressé le suprême adieu à ce cher petit enfant.

Nous présentons à M. le capitaine Miquel nos plus sincères condoléances.

Haras nationaux. Monte de 1894

La station d'étalons de Cahors est composée de : *Aloïde*, trotteur Norfolk, alezan, par Performer, Norfolk et jument pur sang anglais.

Lazzarone, Vendéen, alezan brûlé, par Grand-Papa et Kapirat II, trotteur Vendéen.

A l'occasion du concours régional agricole de Cahors, M. le directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot a bien voulu gratifier la sta-

tion pour prendre la sienne et la porter à ses lè-vres.

Hélas ! ce mouvement suffit pour rompre le charme et faire évanouir aussitôt la vision enchan-terresse.

Brusquement ramené à la réalité, ce fut avec une sorte de joie âpre qu'Harris songea qu'il ne lui restait que peu d'instants à vivre, car la vaine chimère dont son esprit venait d'être bercé et la cruelle déception qu'il avait éprouvée de son re-tour subit aux choses de ce monde, l'avaient en-core affermi dans sa fatale résolution.

Il était cinq heures du matin, et bientôt le so-leil allait paraître ; quelques minutes seulement le séparaient de l'heure qui, huit années appa-ravant, avait marqué la fin de la fille de sir George.

Les préparatifs de mort ne lui demandèrent pas beaucoup de temps : il s'arma simplement d'un long stylet indien, qui ne le quittait jamais, décou-vrit sa poitrine et attendit, prêt à se frapper.

— Enfin, murmurait-il, s'adressant à l'absente, je vais donc être près de toi, toujours... tou-jours... chère Clara ! Si tu es venue cette nuit me visiter, c'est sans doute pour me supplier de me hâter. Eh bien !... je suis prêt !... Avant que le premier rayon de soleil ait lui sur la terre, mon âme aura rejoint la tienne... Me voici, ma bien-aimée, je monte vers toi.

Il dit, et levant son arme, il se visa au cœur.

Tout à coup des cris déchirants poussés par une femme parvinrent jusqu'à lui, suivis aussitôt de voix d'hommes à l'accent grossier et aviné.

Cette plainte d'angoisse arrêta sa main.

tion du chef-lieu du département de deux éta-lons de mérite supérieur.

Nous ne saurions trop remercier M. le direc-teur de sa bienveillance ; aussi osons-nous espé-rer que les éleveurs de la région sauront en pro-fiter.

La médaille coloniale

Nous croyons répondre au vœu d'un nombre considérable de nos lecteurs en publiant le texte même des instructions ministérielles relatives aux formalités à remplir par les ayant droit pour se faire délivrer cette médaille.

* * *

La médaille coloniale sera concédée sur la demande qu'en feront les intéressés.

Les marins et militaires de la marine qui ont participé à une ou plusieurs des campagnes énu-mérées dans le décret du 6 courant, devront adresser leur demande de mise en possession de la médaille coloniale aux autorités maritimes ou militaires indiquées ci-après :

Les officiers des différents corps de la marine, aux commissaires aux revues de leur port d'at-tache ;

Les inscrits maritimes, au commissariat de l'inscription maritime de leur quartier ;

Les marins provenant du recrutement ou de l'engagement volontaire, au commandant de leur dépôt (anciennement division) d'immatricu-lation ;

Les militaires présents en France et les an-ciens militaires de tout grade, servant ou ayant servi dans les troupes de la marine (artillerie, infanterie, compagnie d'ouvriers et artificiers), au président du conseil d'administration du corps auquel ils appartiennent ou dernier corps auquel ils ont appartenu, activité ou réserve de l'armée de mer ;

Les armuriers de la marine, au directeur de l'artillerie de leur port d'attache.

Les demandes des militaires en service aux colonies seront transmises par les soins de l'au-torité militaire locale au président du conseil d'administration du régiment métropolitain chargé de la tenue de leur matricule.

Les officiers généraux et autres en service à Paris, qui ne comptent à aucun régiment, adres-seront leur demande au ministre de la marine, direction du personnel : bureau des troupes.

Les demandes devront indiquer la date de la ou des campagnes donnant droit à la médaille, le corps dans lequel servaient les intéressés, leur grade, le bâtiment sur lequel ils étaient embar-qués, leur numéro d'immatriculation ou leurs folio et numéro d'inscription et leur adresse.

Les hommes en activité de service adresseront leur demande par la voie hiérarchique.

Ceux qui ont quitté le service devront joindre à l'appui de leur demande, ainsi que le spécifie l'article 3 du décret du 6 mars 1894, un extrait du casier judiciaire.

Les ayant droit seront mis en possession de leur brevet, médaille et agrafe, par les soins des autorités maritimes et militaires chargées de l'examen de leur demande.

La frappe des médailles n'étant pas terminée, la délivrance de ces insignes ne pourra commen-cer que vers la fin du mois de mai prochain.

Quant aux militaires ayant fait, dans un corps appartenant à l'armée de terre, une des campa-gnes donnant droit à l'obtention de la médaille coloniale, c'est au chef du corps dans lequel ils

Rapidement il se porta à la fenêtre et plongea son regard dans la rue.

Devant l'hôtel même, un groupe de matelots ivres entouraient une jeune femme, cherchant, malgré sa résistance et ses supplications, à l'en-trainer avec eux.

— Allons ! viens, la belle, disait l'un, pas tant de façon ! nos poches sont pleines de bonnes gui-nées.

— Laissez-moi, misérables... laissez-moi ! criait la malheureuse qui, nu-tête, les vêtements en dés-ordre se débattait en vain au milieu de l'horri-ble mêlé.

— Mais puisqu'on veut te payer, ricanait un autre.

— A l'aide ! à l'aide ! continuait à implorer la jeune femme dont la douleur commençait à para-lyser les forces.

— Ah ! tu fais la bégueule ? ajoutait un troisiè-me. Eh bien ! on va t'emporter, quoi !... quel-ques verres de vin bien sucré sauront te mater. Allons, les autres, un coup de main... et en douceur.

Et il se mettait déjà en devoir de s'emparer de leur victime, quand une main puissante s'abattit sur celui qui paraissait le plus acharné et l'envo-ya rouler sur le pavé, où le suivirent deux de ses acolytes qu'il avait entraînés dans sa chute.

C'était Harris, qui, descendu en toute hâte, venait ainsi au secours de l'inconnue.

(A suivre).

ont fait cette campagne, qu'ils doivent adresser leur demande, sur papier libre. Ils auront à l'accompagner de l'extrait du casier judiciaire, s'ils ne sont plus en activité de service.

La Taxe militaire

Voici les principaux passages du décret sur l'application de la taxe militaire que vient de publier l'Officiel :

Art. 1^{er}. — La taxe militaire est due à partir du 1^{er} janvier qui suit l'appel à l'activité de la classe à laquelle appartient l'assujéti. Elle est établie à raison des faits existant au 1^{er} janvier.

Art. 2. — L'homme présent sous les drapeaux au 1^{er} janvier, comme incorporé dans l'armée active, n'est pas imposable à la taxe militaire.

Art. 3. — La taxe militaire annuelle, calculée conformément aux dispositions du troisième paragraphe de l'article 35 de la loi du 15 juillet 1893 sur le recrutement de l'armée, est réduite, par application des dispositions du quatrième paragraphe du même article, d'un trentième pour chaque mois de service accompli par l'assujéti, lors même que la durée de son service ne constituerait pas une période interrompue. Il n'est pas tenu compte des fractions de mois.

Art. 4. — Pour l'application des dispositions qui précèdent, il n'est pas fait état au profit de l'intéressé de tout service accompli à titre d'exercices ou manœuvres et de tout service accompli, en temps de paix, au titre, soit de la réserve de l'armée active, soit de l'armée territoriale, sauf lorsque le gouvernement a usé des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi du 26 juin 1890.

Art. 5. — Ne sont pas imposables à la taxe militaire les hommes qui ont accompli dans l'armée active la durée de service fixée par les articles 37 et 4 de la loi sur le recrutement alors même que, par l'application des dispositions de ce dernier article, ils auraient été incorporés postérieurement au 1^{er} novembre et renvoyés dans leurs foyers antérieurement au 31 octobre.

Art. 6. — Le montant de chaque cotisation est augmenté de 5 centimes par franc pour fonds de non-valeurs.

Il est, en outre, ajouté au total de la cotisation, y compris le montant des 5 centimes prévus au paragraphe précédent, 3 centimes par franc pour frais de perception.

Art. 7. — Lorsque les jeunes gens qui bénéficient de la dispense prévue à l'article 50 de la loi sur le recrutement sont personnellement imposables, en vertu de l'article 18 de la loi du 26 juillet 1893, ils sont imposés dans la commune où ils ont leur domicile au point de vue du service militaire, tel qu'il est défini à l'article 13 de la loi sur le recrutement de l'armée.

Ecoles vétérinaires

Le 25 juin, un concours sera ouvert à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, pour la nomination d'un répétiteur chef des travaux, attaché à la chaire de chirurgie pathologique médicale et d'anatomie pathologique générale. Le traitement affecté à ces emplois est fixé ainsi qu'il suit : 3^e classe, 3,000 fr. ; 2^e classe, 3,500 fr. ; 1^{re} classe, 4,000 francs.

La liquidation du Panama

On sait que la Chambre a voté samedi la prise en considération d'une proposition de MM. Gerville-Réache et Montaut, tendant à autoriser la constitution en société civile de tous les porteurs de titres du Panama pour leur permettre d'intervenir directement dans les opérations de la liquidation. Les bureaux ont élu, mardi, la commission chargée de l'examen de cette proposition.

Cette commission est en majorité favorable à une loi générale qui garantirait les intérêts des porteurs du Panama et de tous les porteurs de titre dans le même cas, mais hostile à la proposition de MM. Gerville-Réache et Montaut, qui ne vise qu'un cas particulier.

Concours régional

Suite de la nomenclature des primes

1^{re} DIVISION

1^{re} CLASSE

Espèce bovine

2^e section. — Animaux de 2 à 4 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1890 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{er} prix, 300 ; 2^e, 200.

Femelles. — 1^{re} section. — Génisses de 1 à 2 ans, nées depuis le 1^{er} mai 1892 avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 100.

3^e section. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait, nées depuis le 1^{er} mai 1891 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} p., 250 fr. ; 2^e, 150.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 150.

3^e section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait, nées avant le 1^{er} mai 1891. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

3^e CATÉGORIE. — RACES DE LOURDES, DESAINT-GIRONS ET D'AURE. — Mâles. — 1^{re} section. — Animaux de 1 à 2 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 200 fr.

2^e section. — Animaux de 2 à 4 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1890 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200.

Femelles. — 1^{re} section. — Génisses de 1 à 2 ans, nées depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{re} section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 100.

2^e section. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait, nées depuis le 1^{er} mai 1891 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} p., 250 fr. ; 2^e, 150.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 150.

3^e section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait, nées avant le 1^{er} mai 1891. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs, propriétaires, métayers ou fermiers, exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 200 ; 3^e, 100.

9^e CATÉGORIE. — RACE GASCONNE. — Mâles. — 1^{re} section. — Animaux de 1 à 2 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1892 et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{er} prix, 350 fr. ; 2^e prix, 250 fr. ; 3^e prix, 150 fr.

2^e section. — Animaux de 2 à 4 ans, nés depuis le 1^{er} mai 1890 et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{er} prix, 300 fr. 2^e prix, 200 fr. 3^e prix, 150 fr.

Femelles. — 1^{re} section. — Génisses de 1 à 2 ans, nées depuis le 1^{er} mai 1892, et avant le 1^{er} mai 1893. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 150 fr. ; 3^e, 100 fr.

5^e sous-section. — Animaux présentés par des petits propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 200 fr. ; 2^e, 150 fr. ; 3^e, 100 fr.

2^e section. — Génisses de 2 à 3 ans, pleines ou à lait, nées depuis le 1^{er} mai 1891, et avant le 1^{er} mai 1892. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 200 fr. ; 3^e, 100 fr.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e, 200 fr. ; 3^e, 100 fr.

3^e section. — Vaches de plus de 3 ans, pleines ou à lait, nées avant le 1^{er} mai 1891. — 1^{re} sous-section. — Animaux présentés par des agriculteurs exploitant 30 hectares et au-dessus. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 250 fr. 3^e 200 fr. ; 4^e, 150 fr.

2^e sous-section. — Animaux présentés par des petits cultivateurs propriétaires, métayers ou fermiers exploitant moins de 30 hectares. — 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 250 fr. ; 3^e, 200 fr. ; 4^e, 150 fr.

(A suivre).

Villesègue

Par décision ministérielle, des concessions de cartes graphiques ont été accordées aux écoles de Villesègue et de Trébaix.

Labastide-Murat

La foire du 2^e lundi du mois de mars, à Labastide-Murat a été très active. Beaucoup d'animation au foirail des bœufs ; il y a encore tendance à la hausse. Les bêtes à laine se vendaient à un prix rémunérateur.

Les agneaux gros étaient recherchés aux prix de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilo.

Les porcelets se vendaient selon grosseur et qualité de 15 fr. à 35 fr. Le blé se vendait entre 13 fr. 50 et 14 fr. 50 les 4 1/5.

Le Maïs 11 et 12 fr. Les pommes de terre 5 fr. La volaille au prix ordinaire. Les œufs 0 fr. 50 la douzaine.

Il y avait beaucoup de marchands étalagistes qui paraissaient assez satisfaits du produit de la journée.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 mars 1894

Naissances

Debard, Jeanne-Marie-Gabrielle, rue Labarre, 29. Martory, Marcel, à Bouyudou. Robert, Heuri-Jean, rue Saint-James.

Décès

Calméjane Ultime-Jules-Alphouse, principal de collège en retraite, 84 ans, rue de la Liberté, 20.

Labroue, Etienne, Directeur d'Ecole normale en retraite, 72 ans, rue Fondue-Haute.

Ayot, Jean-Pierre, ancien voiturier, 57 ans, rue des Elus, 3.

Miquel, Jean-Baptiste-François-Albert, 11 ans, rue du Lycée, 30.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 15 et 18 MARS 1894

de 3 à 4 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Camp de Châlons (P. R.)	Leroux
Girald (Ouverture)	Adam
Sur la Montagne (Valse)	Kaulich
Le Pré aux Clercs (Fantaisie pour piston)	Hérold
(Exécutée par M. Larroque)	
Uxellodunum (Grande Marche)	Kelsen

Grande ménagerie Laurent

On annonce l'arrivée prochaine, dans notre ville de la grande ménagerie Laurent.

ETUDE

de M^e Louis LACAZE, avoué-licencié, 10, cours de la Chartreuse, Cahors (Ancienne étude Delbreil).

Erratum

Dans l'insertion de saisie immobilière du 15 courant, lire :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de Monsieur Passerieux-Vergnolles ayant M^e Louis Lacaze pour avoué constitué.

En présence ou eux dûment appelés de : Pierre Castel et Marie Lafon, mariés, demeurant à la Péze, commune de Montgesty, parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué. Il sera procédé, etc.

L'avoué poursuivant, Louis LACAZE.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.

Souvenir de la Grande Mission de Cahors

brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

Le goût de l'huile de foie de morue n'est plus maintenant un empêchement pour les personnes qui ne pouvaient la supporter. L'Emulsion Scott l'a rendue agréable au palais et douce à l'estomac, c'est presque une gourmandise. Pour les refroidissements, rhumes, maladies des bronches et des poumons, plitisie, affections du sang et toutes les maladies consomptives, il n'y a rien de comparable à cette préparation.

Elle enrichit le sang, fortifie l'organisme, arrête la déperdition des forces et constitue le meilleur remède contre les maladies des poumons.

L'Emulsion Scott se vend dans toutes les pharmacies et 2, place Vendôme, Paris

« En goûter une fois c'est l'adopter pour toujours ». A quoi s'applique donc cette phrase ! Au Tapioca Rils. Demandez-en chez votre épicière, en exigeant sur le paquet la marque de fabrique qui consiste en un trèfle à quatre feuilles et vous m'en direz des nouvelles.

On Demande

A l'Ecole normale d'instituteurs

Un JARDINIER et une CUISINIÈRE. Les intéressés devront se présenter à l'Economat de cet établissement munis de bons renseignements.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison Marius BERGER, fils de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 100/0 au-dessous de leur valeur. Envoi franco du Catalogue illustré. On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

Pourquoi le Santal Midy agit-il plus vite et plus sûrement qu'aucun autre ? Parce que le Santal acheté directement, à Mysore, est le meilleur et le plus réputé, parce que les capsules sphériques qui le contiennent sont très solubles, s'entrouvent rapidement dans l'estomac, alors que les capsules ovales à enveloppes de gélatine se dissolvent lentement ou passent indissoutes. Il est donc de toute nécessité d'exiger des capsules rondes et le nom Midy sur chacune d'elles.

Les maux de tête, les étourdissements, les vomissements de bile et de glaires disparaissent rapidement en prenant chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Un bien-être général !

Cannes (Alpes-Maritimes), le 16 avril 1893. — Je viens vous remercier de m'avoir guéri par vos Pilules Suisses, qui m'ont donné un bien-être général. J'avais dû quitter mon poste, grâce à vos précieuses Pilules Suisses j'ai été en état de le reprendre au bout d'une semaine. Recevez tous mes remerciements. (Sig. lég.) G. SCHNUR, artiste musicien.

Pour calmer les quintes de toux, adoucir la poitrine et faciliter l'expectoration, la Pâte Regnaud est depuis soixante-quinze-ans d'un usage populaire.

L'emploi simultané du Sirop de Regnaud augmente la rapidité d'effet de la pâte et double son activité.

Le principe résineux qui se trouve dans les sommités du chanvre indien a été utilisé sous forme de Cigarettes, dites Indiennes, par MM. Grimault et C^{ie}. C'est aujourd'hui le plus puissant remède que l'on connaisse pour combattre l'asthme, l'oppression, les suffocations l'enrouement, l'extinction de voie l'insomnie.

BULLETIN FINANCIER

Notre 3 0/0 qui en clôture cotait 96.45 se traite à 98.85, ce qui fait 15 centimes d'avance en tenant compte du coupon trimestriel qui vient d'être détaché. Au comptant il oscille entre 96.65 et 98.75. Le 3 1/2 0/0 ne change pas, il se maintient à 106.25 à terme et 106.15 au comptant. Les fonds étrangers qui hier marquaient un peu de lourdeur semblent s'améliorer aujourd'hui. Le Turc passe de 23.67 à 23.80. L'italien reste à 75.25. L'Extérieure Espagnole cote 64 15/16. Le Hongrois est à 96 7/16. L'Egypte unifiée est plus lourde à 519 3/7. Les fonds russes sont plus faibles. La banque de France est à 3,990. Le Crédit Foncier est fermé à 955. Le Crédit lyonnais est 755. Les actions de chemin de fer sont très recherchées.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, P^h^m, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système **BLAKEY**. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il inaugurer le dimanche, 25 mars courant, une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépot dans les principales pharmacies.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes **chêne** débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)
Un solde de 2,000 mètres carrés **parquet chêne** de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de **bois de chauffage** **chêne**, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Larquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes **chêne**.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)
UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments
SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes américaines

Grande baisse de Prix

Racinés 1^{er} choix, Jacquez, Riparias, Solonis, Clintons ou plants Pouzin, 40 fr. le mille.

Greffés-soudés 1^{er} choix depuis 150 f. 2^e choix et demi-soudés depuis 70 f.

S'adresser au propriétaire, M. Victor Combes, Chevalier du mérite agricole, lauréat du Concours des vignobles, membre du Jury.

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures qui figureront les Œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.